

**Document réalisé le 18mars 2008, par France Irish Cob, visé par les Services du Ministère de l'Agriculture Français.**

Quelques éléments nécessaires et utiles pour la compréhension de chacun sur la gestion future de la race Irish Cob en France au travers du Stud Book mère en Irlande, l'ICS Ltd.

Quelques précisions préliminaires :

La demande de reconnaissance de la race en option « convention HN/berceau de race » ne donne pas naissance à un Stud book français de la race, mais à l'existence d'un Cheptel français géré par le Stud Book **mère** (pour notre cas l'ICS Ltd et seulement l'ICS Ltd).

Le maintien du Cheptel français est réalisé par le SIRE directement auprès de l'ICS Ltd.

France Irish Cob transmet à l'ICS Ltd les documents concernant les produits nés, et stationnés en France et transmet aux éleveurs français la politique d'élevage de la race Irish Cob déterminée conjointement avec l'ICS Ltd.

Seuls les Haras Nationaux au travers du SIRE sont habilités à délivrer des documents d'identification pour les chevaux nés sur le sol français.

**A ce sujet, se référer aux articles du Code Rural L212-9, D212-46 et suivants.**

A la signature définitive de la convention, les HN délivreront eux même les passeports de race Irish Cob pour les chevaux inscrits au Cheptel français de l'Irish Cob.

6 points à bien intégrer :

- L'action, les droits et les devoirs de FIC
- Les accords de FIC avec l'administration française et avec l'ICS Ltd.
- les chevaux nés en France
- les chevaux importés
- le dilemme hollandais
- un peu de logique et de bon sens

1) L'action, les droits et les devoirs de FIC

France Irish Cob est la seule association Loi 1901 habilitée par l'ICS Ltd et identifiée auprès des services du ministère de l'agriculture français pour participer à la gestion de la race Irish Cob en France.

France Irish Cob a pour mission de faire le lien entre l'ICS Ltd et les propriétaires français d'Irish Cob pour la mise en place de la gestion de la race en France par le SIRE. Le SIRE quant à lui n'utilisera que les données qui lui seront transmises directement par le Stud Book mère : l'ICS Ltd.

En effet, France Irish Cob a demandé le 26 février 2008, la reconnaissance de la race Irish Cob en France selon l'option « convention HN/Berceau de race ».

France Irish Cob transmet la politique de l'élevage Irish Cob en France en accord avec les services du SIRE et en respectant les principes imposés par l'ICS Ltd. France Irish Cob transmet les conditions d'épreuves d'élevage et les conditions d'inspections/agrément pour la race Irish Cob en France, en accord avec les services du SIRE et en respectant les principes imposés par l'ICS Ltd.

France Irish Cob liste les animaux stationnés en France pouvant être inscrit au Cheptel Français de l'Irish Cob, en accord avec les services du SIRE et en respectant les principes imposés par l'ICS Ltd. France Irish Cob est en mesure d'informer tout propriétaire français d'Irish Cob de ses droits et de ses devoirs.

France Irish Cob se doit de dénoncer au SIRE, à la DSV, aux Douanes et à l'ICS Ltd toute fraude, escroquerie ou tromperie qu'elle pourra constater sur le sol français.

France Irish Cob se doit de faciliter la reconnaissance de la race en France, par des actions médiatiques, événementielles ou politiques.

France Irish Cob est en mesure de se regrouper au sein de fédérations de la filière équine dans le but d'améliorer la gestion de la race en France.

France Irish Cob centralise les données, protège et fait la promotion de LA RACE IRISH COB, et non des Types Irish Cob, Gypsy, Tinkers ou autres dénominations.

Aussi tout cheval ne possédant pas un passeport de race Irish Cob conforme aux principes de l'ICS Ltd et validé par le SIRE ne peut être admis au Cheptel Français de la race Irish Cob en France.

## 2) Les accords de FIC avec l'administration française et avec l'ICS Ltd.

### *L'organisation des épreuves d'élevage et des inspections à titre initial :*

Toutes nos manifestations sont déclarées auprès du bureau de l'élevage et auprès de l'ICS Ltd.

Toutes nos manifestations nécessitent la présence d'un agent des Haras Nationaux et de 2 juges agréés par l'ICS Ltd.

Le contrôle des documents et la toise sont effectuées par les HN.

Toutes les inspections à titre initial seront effectuées uniquement par des juges irlandais, ces inspections prendront fin de manière définitive au 31/12/2010.

Aussi, à compter de cette date, tout cheval né en France et issu de saillie non déclarée à FIC sera considéré comme Origines Inconnues et ne pourra intégrer le Cheptel français de l'Irish Cob.

Les chevaux possédant un passeport Irish Cob légal, seront donc inscriptibles au Cheptel français de l'Irish Cob.

Tout cheval inscrit au Stud Book de l'Irish Cob reproduit en pure race Irish Cob (si la jument et l'étalon sont tous les deux inscrits au Stud Book du berceau de la race).

Il faut par contre noter, que tous les chevaux possédant à leur naissance un passeport de race Irish Cob ne pourront pas obligatoirement reproduire en pure race Irish Cob.

En effet, comme dans toutes races, certains produits bien qu'issus de parents pleins papiers ne correspondent pas aux critères de la race.

Exemple, les Connemara trop grands ou alezans, sont exclus de la reproduction en race pure.

Les Traits Bretons possédant trop de blanc sont exclus de la reproduction en race pure ....

Pour la race Irish Cob, l'exclusion risque de concerner essentiellement 1 critère : la taille au garrot. Aussi, dans un avenir proche (très certainement 2009) tous les chevaux de 3 ans et plus devront être toisés officiellement (par un agent des HN ou par un vétérinaire agréé) pour déterminer leur possibilité de reproduire en race pure.

Seront certainement exclus de la reproduction en race pure, tous les chevaux toisant moins de 135 cm et tous les chevaux toisant plus de 155 cm.

Ces chevaux pourront par contre continuer à reproduire légalement, mais dans le registre des chevaux d'Origines Constatées géré directement par le SIRE.

Les accords entre la France et l'Irlande à ce sujet n'étant pas encore finalisés, les éléments sur la taille vous sont donnés plus à titre informatifs que définitifs.

France Irish Cob, ne sait pas encore à ce jour comment les chevaux seront sélectionnés à l'avenir par le Stud Book mère pour reproduire en race pure.

### 3) les chevaux nés en France

Les chevaux possédant des documents de saillie et un certificat de naissance émis par FIC ou par l'ICS Ltd, documents validés par un agent des HN ou un vétérinaire agréé et retournés à FIC en temps et en heure (avant le 31/12 de l'année de naissance), pourront obtenir un document de filiation complétant les document SIRE.

Ces chevaux étant enregistrés avec une filiation au Stud Book mère, seront repris à l'avenir dans le Cheptel français de l'Irish Cob, par le SIRE.

Pour tous les autres chevaux ne rentrant pas dans les critères précédents, ils doivent passer en Inspection à titre initial pour rentrer au Stud Book de l'Irish Cob.

Dans ce dernier cas, la filiation ne pouvant être légalement prouvée est perdue.

### 4) les chevaux importés

Tout cheval possédant un passeport Irish Cob validé par le berceau de la race (l'ICS Ltd) est inscriptible au Cheptel français de l'Irish Cob.

Tout cheval ne correspondant pas aux critères précédents n'est pas un Irish Cob et doit donc passer en Inspection à titre initial pour espérer rentrer au Cheptel français de l'Irish Cob.

### 5) le dilemme hollandais

A la vue des nombreux messages que nous recevons, et des différents renseignements que nous avons pu obtenir auprès des services du SIRE, il apparaît que les « passeports » émis par la Hollande (et donc qui concernent un grand nombre de pays tel que la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, ...) comportent un très grand nombre d'irrégularités.

De plus, certains critères d'inscription à titre initial ne respectent pas les Principes imposés par l'ICS Ltd.

Nous constatons aussi, que les « juges hollandais » ou mandatés par la Hollande viennent en France identifier des chevaux nés sur le sol français.

**CETTE PRATIQUE EST TOTALEMENT INDERDITE**, de ce fait les passeports émis à ces occasions sont considérés comme nuls et non valides par les services du SIRE.

En conséquence de quoi, France Irish Cob a pris une mesure ferme et définitive, tout document émis par l'ICS NI non validé par l'ICS Ltd ne sera pas repris au Cheptel français de l'Irish Cob.

Décision logique, puisque la constitution du Cheptel français sera réalisée selon les données existantes dans la base du Stud Book mère (l'ICS Ltd).

Cette décision a été prise conjointement avec les services du Bureau de l'élevage, les HN, le SIRE et l'ICS Ltd.

En effet, le souhait premier de FIC est la reconnaissance de la race par les HN.

Or, il apparaît totalement impossible de demander à un ministère de reconnaître une race, si l'association de gestion de la race tolère des pratiques illégales et/ou contestables.

Aussi, par soucis d'équité et de déontologie vis à vis des propriétaires d'Irish Cob nous avons pris les mesures qui s'imposaient.

Tous ceci ne remet pas en cause la légitimité de l'ICS NL dans son pays, mais bien l'intégration d'une partie du cheptel Hollandais résidant en France au Stud Book mère de l'Irish Cob. Et de ce fait de son intégration au Cheptel français de l'Irish Cob par le SIRE.

*Petite liste des irrégularités rencontrées :*

- cheval né de père connu et de mère inconnu
- cheval physiquement non conforme au standard de la race (voir en annexe)
- cheval dont la filiation est mentionnée a posteriori de l'édition de son passeport
- cheval dont la filiation mentionnée sur son passeport ne peut être certifiée par un certificat de saillie, suivi d'une déclaration de naissance validés par les autorités compétentes.
- Cheval né en France mais déclaré né à l'étranger et/ou possédant un passeport autre que celui du SIRE.
- Cheval possédant un passeport dont le contenu n'a pas été retransmis au Stud Book mère.
- ....

6) un peu de logique et de bon sens

Pour finir,

Nous nous devons de vous rappeler quelques éléments de bon sens.

Tout d'abord, le passeport ou le livret SIRE de votre cheval ne peut pas quitter votre cheval.

Ces documents peuvent SEULEMENT être envoyés au SIRE, dans ce cas un agent des HN ou un vétérinaire vous délivre une attestation comme quoi pour des raisons administratives vous n'avez plus les documents originaux de votre cheval mais un feuillet d'identification provisoire.

**SEULS** les agents des HN ou un vétérinaire habilité peuvent identifier et pucer vos chevaux. Un même cheval ne peut posséder qu'un seul et unique document d'identification.

Un cheval ne peut être inscrit sur la liste des chevaux de sport seulement et seulement si son certificat d'origines délivré par le SIRE comporte le nom de son père et de sa mère.

Les inscriptions à titre initial permettent d'intégrer un cheval dans un Stud Book pour lui permettre de reproduire en race pure, mais en aucun cas ces inspections lui permettent de lui inventer des ascendants.

Il est cependant tout à fait possible d'inscrire un cheval non reproducteur (jument, entier, hongre) à titre initial dans un Stud Book, mais cette inscription ne lui permet pas d'être inscrit sur la liste des chevaux de sport.

Lorsque vous acheter un cheval, vous devez impérativement exiger une facture et un contrat de vente.

Dans la contrat de vente et sur la facture, la mention « Irish Cob » indique que le cheval possède un passeport de race Irish Cob validé par le Stud Book mère en Irlande.

Si le cheval ne possède pas un tel passeport, il ne peut être que mentionné au mieux cheval de « Type Irish Cob ».

Tout cheval ne possédant pas un passeport de race Irish Cob validé par le Stud Book mère en Irlande n'est pas un Irish Cob.

Que signifie « validé par le Stud Book mère en Irlande n'est pas un Irish Cob » : en contactant directement l'ICS Ltd ([www.irishcobsciey.com](http://www.irishcobsciey.com)) et en donnant le nom de votre cheval avec son n°EULN, l'ICS Ltd doit être en mesure de vous confirmer que votre cheval appartient au Stud Book de l'Irish Cob.

*Quelques règles évidentes, illustrées par l'exemple :*

- Ne faites pas identifier vos chevaux par des personnes non habilitées.  
Il ne viendrait à l'idée de personne d'aller passer son permis de conduire dans une boucherie.
- N'envoyer pas les passeports de vos chevaux à d'autres personnes qu'au SIRE.  
Il ne viendrait à l'idée de personne d'envoyer la carte grise originale de son véhicule à un parfait inconnu.
- Ne faites pas réaliser des passeports par d'autres services que ceux du SIRE.  
Il ne viendrait à l'idée de personne de faire enregistrer son trotteur français né en France au Stud Book chinois du Trait Breton.
- N'achetez pas un cheval sans facture, ni documents prouvant sa race et ses origines.  
Il ne viendrait à l'idée de personne d'acheter une maison sans un acte notarié.
- Ne faites pas saillir vos juments sans recevoir un certificat de saillie mentionnant dans quel registre le produit sera inscriptible.

Si vous pensez avoir été la victime de vendeurs peu scrupuleux : montez vous en collectif et portez plainte.

Dans tous les cas, demandez conseil auprès du SIRE, de votre vétérinaire et de FIC, nous sommes là pour vous aider.

*P.S. : La définition de la taille au garrot du Cheptel Français.*

*Le Stud Book mère, l'ICS Ltd gère deux registres au sein du Stud Book de l'Irish Cob.*

*Le registre en race pure et le registre en croisé.*

*L'ensemble de ces registres constitue le Stud Book de l'Irish Cob au sein du berceau de la race.*

*La hauteur au garrot du Stud Book de l'Irish Cob au sein du berceau de la race, ne peut excéder 170 cm.*

*Il s'avère qu' au sein des 2 registres, des différences de taille au garrot existent.*

*L'écart entre les chevaux enregistrés au registre de l'Irish Cob est moins important que celui enregistré au registre du Crossbred Irish Cob.*

*Le registre Irish Cob s'échelonne entre 135cm et 155cm.*

*Les chevaux de taille supérieure sont extrêmement marqués par l'influence de races lourdes anglo-saxonnes dans leurs origines, ils sont donc enregistrés au registre des Crossbred Irish Cob.*

*En Irlande, certains chevaux enregistrés en Crossbred sont agréés à reproduire en Irish Cob en qualité d'améliorateur de la race.*

*En France, le choix entre FIC, les HN et l'ICS Ltd a été fait de ne pas gérer un registre des Crossbred Irish Cob.*

*Ce choix s'explique simplement par le fait, qu'en France le registre des Chevaux d'Origines Constatées reprend les principes d'un registre de chevaux en croisement.*

*Il est donc inutile et compliqué de dupliquer un même registre.*

*Aussi la demande de reconnaissance de race en France ne concerne que les races pures et non les croisés.*

*Il est peut être tout à fait possible de demander à l'ICS Ltd, si elle souhaite enregistrer à titre initiale des chevaux français dans son registre Crossbred Irish Cob.*

*Sachez cependant, que le Cheptel français Crossbred Irish Cob ne sera pas géré à l'avenir par le SIRE. Ces chevaux enregistrés au registre Crossbred Irish Cob devront en plus répondre aux exigences du SIRE pour être inscrits au registre des Origines Constatées en France.*

*Si des propriétaires souhaitent enregistrer leur cheval au registre irlandais Crossbred Irish Cob, merci de se faire connaître rapidement au près de France*

La Présidente de France Irish Cob  
Sandrine Lyonnet



### France Irish Cob, une association loi 1901

Créée en Août 2005 auprès de la préfecture de Lisieux, l'association a pour objectif la reconnaissance de la race en France, la gestion et la politique d'élevage sur le sol français et sa promotion auprès du grand public et des institutionnels. France Irish Cob regroupe des professionnels, des amateurs et des passionnés de la race.

Nous sommes unis à une autre association, Passion Irish Cob, qui regroupe essentiellement des passionnés. Passion Irish Cob nous soutient dans nos démarches officielles et tend à rendre l'Irish Cob populaire par diverses manifestations et au travers de son forum.

Nous souhaitons intégrer prochainement la Fédération des Poneys et Petits Chevaux.

### Nos actions

Nous participons à de nombreux salons - Salon du Cheval, Salon International de l'Agriculture, Equival, Equitalyon, ...

Nous organisons des rencontres amicales - meetings Irish Cob, fêtes locales, ...

Nous nous engageons dans de grands événements officiels - concours d'étalons HN, championnats de France, concours internationaux d'attelage, ...

Toutes ces actions ont permis de nous faire connaître et de créer des liens avec des institutions incontournables dans l'hexagone.

### Origine de l'Irish Cob

La race, issue des souches irlandaises, est un croisement réalisé par les Travellers irlandais, lors de la grande famine de 1847. Pour survivre, les paysans irlandais, épuisés des fermes qu'ils louaient aux Anglais, récupèrent les chevaux mis au rebut. A l'époque, tout cheval un peu fort et bi ton n'est pas du tout apprécié des propriétaires terriens.

C'est sur cette base de chevaux, très colorés et un peu trapus, que l'Irish Cob s'est constitué à travers les décennies. Au cours du XXe siècle, la race devient de plus en plus populaire dans son propre pays, l'Irlande. A cette époque l'apport de sang des autres races anglo-saxonnes, tel que le Clydesdale, le Shire, le Welch... déterminent les critères actuels de la race.

### L'Irish Cob sur le sol français

A ce jour, la base de donnée européenne contient 7000 Irish Cob inscrits, dont 300 en France. On estime que ce nombre pourra doubler avec l'arrivée prochaine des inspections à titre initial.

### Morphologie

L'Irish Cob est un cheval de selle toisant entre 1m35 et 1m55. D'aspect nounours, il est riche en fanons et en crins



### Utilisation

En France, l'Irish Cob est apprécié pour sa grande polyvalence, son excellente rusticité et son immense sérénité. Attrayant, intelligent, facile et assez atypique dans son "look", il est le cheval de famille par excellence. Il remporte aussi un vif succès auprès des professionnels de l'enseignement des disciplines équestres. Sa taille intermédiaire en fait une très bonne monture pour les enfants, les adolescents et les adultes. Sa bonne volonté et sa force physique nous permettent de l'utiliser en spectacle, attelage, voltige, TREC, enseignement et randonnées.